



Accident de la route évaluation du taux aipp du médecin expert

Par **Stiki**, le **18/04/2016** à **23:02**

Bonjour

J'ai été victime d'un accident de la route le 31/12/2013 le responsable est décédé.
7 côtes cassées, 3 vertèbres t12 l3 l4, clavicules droite fracturée ainsi que le sternum fracture et enfoncé. Depuis je souffre de douleurs lombaires constamment ainsi que de mon omoplate droite. je suis depuis cette date sous antidépresseurs et anxiolytiques
Je n'arrive pas à m'en passer.
Je n'arrive pas à admettre ce qui est arrivé je suis toujours en soins kine et suivi par un medecin du centre anti douleur de st nazaire
L'expert a indiqué une IPP de 20%, pensez vous que cette IPP est suffisante
Merci de votre reponse
Cordialement